



Recruter

INTÉGRER SON NOUVEAU COLLABORATEUR

RECRUTER RAPIDEMENT ET SÉCURISER L'INTÉGRATION DE SON COLLABORATEUR

Intégrer son nouveau collaborateur

C'est quoi ?

Vous avez besoin de recruter un collaborateur maintenant ? Vous pouvez désormais choisir immédiatement votre collaborateur et pérenniser son intégration, par un parcours de formation sur-mesure, dans votre entreprise⁽¹⁾.

1 Bénéficiaires

- Entreprises de moins de 50 salariés, relevant de l'Opco EP.
- Salariés **en CDI**, recrutés depuis **moins de 6 mois**.

2 Contenu

- Le parcours de formation, spécifiquement adapté au poste de travail, peut se dérouler en interne, en intra entreprise⁽²⁾, ou en inter-entreprise⁽³⁾, et mixer plusieurs modalités pédagogiques, en fonction des besoins des entreprises : distanciel, présentiel...
- Votre conseiller Opco EP vous accompagne dans la construction et la mise en oeuvre du parcours de formation

(1) dans le respect des décisions paritaires de l'Opco EP

(2) formation intra entreprise : formation sur-mesure dispensée par un prestataire externe, au sein de l'entreprise.

(3) formation inter-entreprise : formation dispensée par un prestataire externe, à l'extérieur de l'entreprise.

3 Durée

- La durée maximale du parcours est de 200 h (formation hors situation de production). Une dérogation est possible jusqu'à 400 h après étude et analyse de votre demande.
- La formation doit impérativement **démarrer dans les 6 mois** au plus tard suivant la signature du CDI, et se **terminer dans les 12 mois** au plus tard, toujours suivant la signature du CDI.

4 Financement

- Pour la formation interne : prise en charge forfaitaire de 15 € de l'heure,
- Pour la formation externe : prise en charge au réel, dans la limite de 50 € de l'heure.

5 Démarche



Contactez votre conseiller Opco EP.